

coopération dans les questions bilatérales. Les Canadiens ont également eu assez de sens commun pour débattre sur la place publique la question de la réduction réciproque des barrières commerciales. Cette question, d'ailleurs, n'a pas manqué de soulever de vives controverses lors des élections nationales de 1891 et de 1911.

Le «grand réveil»

C'est à la fin de la Seconde Guerre mondiale que le Canada connut toutefois son «grand réveil». Avec ce sinistre conflit venait de s'écrire le plus terrible de tous les chapitres de l'histoire de la cruauté de l'homme pour l'homme. Mais au Canada, jamais le sentiment national n'avait été aussi fort et l'engagement dans les affaires internationales aussi profond. Pendant cinq années, il y avait eu une grande mobilisation des ressources humaines et matérielles. Le Canada avait contribué largement à la victoire des Alliés. A la veille des années 50, il disposait d'une base économique beaucoup plus large et diversifiée et était désireux de participer à la tâche herculéenne de la reconstruction du monde. Pendant ce temps, les liens commerciaux et financiers entre le Canada et les États-Unis se multipliaient à un rythme prodigieux; et on se mit à s'interroger de plus en plus sur l'orientation que devait prendre le développement économique canadien.

La Commission Gordon

Il n'est pas étonnant que ces changements profonds aient commencé à se refléter dans divers champs de la recherche canadienne. L'étude la plus complète des années 50 fut celle de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, ou Commission Gordon. Je ne crois pas qu'il y ait lieu ici d'évaluer l'impact global de cette étude, même si j'y ai moi-même contribué. Il est toutefois nécessaire de rappeler certains points essentiels.

Des analyses minutieuses menées par le personnel de la Commission démontrèrent qu'en dépit de coûts réels, tels que la limitation des exportations canadiennes, les capitaux étrangers — pour la plupart américains — investis à long terme avaient permis de réaliser d'importants bénéfices nets si l'on considère la rapide croissance économique qui en résulta; on s'aperçut également que bien des problèmes attribués à ces entrées de capitaux découlaient en fait d'autres causes, en particulier le maintien de tarifs douaniers élevés, tant canadiens qu'étrangers. Non moins importante cette conclusion que nos tarifs coûtaient cher aux consommateurs canadiens et qu'en l'absence de tarifs canadien et

américain le rendement de l'industrie manufacturière secondaire canadienne serait sensiblement amélioré par suite, à la fois, de modifications dans les techniques de production et de déplacements entre les industries». (J. H. Young, *La politique commerciale du Canada*, Ottawa, 1957, p. 164.) Ni l'une ni l'autre des études traitant du commerce et de l'investissement ne faisaient abstraction des préoccupations socio-politiques sous-jacentes à ces questions. Dans le cas de l'investissement, par exemple, on avait jugé essentiel de souligner que «les aspects économiques du problème ne sont nullement les seuls en cause, ni peut-être les plus fondamentaux». (I. Brecher et S. S. Reisman, *Les relations économiques canado-américaines*, Ottawa, 1957, p. 167.)

La Commission elle-même s'efforça de promouvoir ce sens de l'équilibre et elle y parvint jusqu'à un certain point. Un des passages de son *Rapport final* est à ce sujet mémorable par son éloquence et son réalisme: «Le Canada et les États-Unis vivent dans une sorte de symbiose. Les deux pays sont séparés, distincts, chacun a ses fins et ses lois propres et, cependant, il existe entre eux une grande interdépendance. Les deux sont indissolublement liés à un même environnement continental et, malgré la forte disproportion de leurs richesses et de leur puissance économique respectives, demeurent nécessaires l'un à l'autre». (*Rapport final*, Ottawa, 1957, p. 35.) En ce qui concerne l'investissement américain, la Commission proposait de la sorte, sans coercition ni discrimination, une participation canadienne accrue dans l'entreprise étrangère; c'était là une proposition «très modérée» destinée à apaiser les craintes canadiennes au sujet de la domination politique américaine tout en préservant les entrées de capitaux qui contribuaient «énormément» au développement du Canada. Le commerce posait toutefois un tout autre problème. Des 33 rapports internes, seul celui de Young fut précédé d'une introduction dans laquelle la Commission disait ne pas accepter la responsabilité des déclarations et opinions qu'il renfermait, ni les approuver nécessairement. Ce désistement était loin d'être anodin car la Commission se trouvait en fait à rejeter les conclusions de son propre personnel sur les coûts élevés du tarif canadien, à discréditer les avantages économiques du libre-échange entre le Canada et les États-Unis et à reformuler le vieux cliché selon lequel «le coût économique du Tarif, quel qu'il fût, était le prix qu'il convenait de payer pour assurer l'indépendance nationale». (*Rapport final*, p. 459). Il est difficile après coup d'échapper à la